



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

F.51

(11/1988)

SÉRIE F: SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON
TÉLÉPHONIQUES

Services de télégraphie et mobile: Exploitation et qualité
de service – Télémessages

**INTERFONCTIONNEMENT ENTRE LE SERVICE
DE TÉLÉMESSAGES ET LE SERVICE PUBLIC
INTERNATIONAL DES TÉLÉGRAMMES**

Réédition de la Recommandation F.51 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule II.4 (1988)

NOTES

1 La Recommandation F.51 du CCITT a été publiée dans le fascicule II.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

Recommandation F.51

INTERFONCTIONNEMENT ENTRE LE SERVICE DE TÉLÉMESSAGES ET LE SERVICE PUBLIC INTERNATIONAL DES TÉLÉGRAMMES

1 Introduction

La présente Recommandation définit la procédure à suivre en cas d'interfonctionnement entre le service de télémessages et le service public international des télégrammes.

2 Caractéristiques fondamentales

En cas d'interfonctionnement, le service public international de télémessages doit pouvoir être exploité en même temps que le service public international des télégrammes pour assurer un service minimum entre les Administrations.

3 Principes généraux d'exploitation

3.1 En cas d'interfonctionnement entre le service de télémessages et le service public international des télégrammes, les procédures d'exploitation doivent en principe être conformes au mode de service appliqué par l'Administration intéressée.

3.2 Les procédures d'exploitation applicables au service public international des télégrammes sont définies dans les Recommandations F.1 et F.3.

3.2.1 En cas d'interfonctionnement entre le service international des télégrammes et le service de télémessages, des dispositions doivent être prises pour assurer la remise des télégrammes dont l'acceptation est obligatoire. Cela n'exclut aucune disposition particulière au niveau national qui pourrait s'avérer nécessaire.

3.3 Le service international de télémessages est défini dans la Recommandation F.50.

3.4 Les principes de taxation et de comptabilité applicables en cas d'interfonctionnement entre le service de télémessages et le service international des télégrammes seront définis dans les Recommandations de la série D.

4 Dispositions particulières applicables à l'interfonctionnement

4.1 *Caractéristiques des réseaux internationaux*

Les Administrations qui ne disposent pas du service de télémessages transmettent leurs télégrammes à l'Administration concernée sur les circuits utilisés jusqu'à l'introduction du service de télémessages s'il n'existe aucun autre accord.

4.2 *Adresse de remise*

Dans le sens service des télégrammes vers service de télémessages, la première ligne de l'adresse doit être précédée de l'indication de service **TÉLÉMESSAGE**.

4.3 *Archives*

Dans le sens service des télégrammes vers service de télémessages, les dispositions particulières devraient tenir compte des aspects «Qualité de service». (Pour étude ultérieure.)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE F
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON TÉLÉPHONIQUES

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE	
Méthodes d'exploitation pour le service télégraphique public international	F.1–F.19
Le réseau gentex	F.20–F.29
Commutation de messages	F.30–F.39
Le service international de télémessagerie	F.40–F.58
Le service télex international	F.59–F.89
Statistiques et publications des services télégraphiques internationaux	F.90–F.99
Services de télécommunication à location et à heures prédéterminées	F.100–F.104
Services phototélégraphiques	F.105–F.109
SERVICE MOBILE	
Service mobile et services multide destination par satellite	F.110–F.159
SERVICES TÉLÉMATIQUES	
Service public de télécopie	F.160–F.199
Service télétext	F.200–F.299
Service vidéotext	F.300–F.349
Dispositions générales relatives aux services télématiques	F.350–F.399
SERVICES DE MESSAGERIE	F.400–F.499
SERVICES D'ANNUAIRE	F.500–F.549
COMMUNICATION DE DOCUMENTS	
Communication de documents	F.550–F.579
Interfaces de communication de programmation	F.580–F.599
SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES	F.600–F.699
SERVICE AUDIOVISUEL	F.700–F.799
SERVICES DU RNIS	F.800–F.849
TÉLÉCOMMUNICATIONS PERSONNELLES UNIVERSELLES	F.850–F.899
FACTEURS HUMAINS	F.900–F.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication